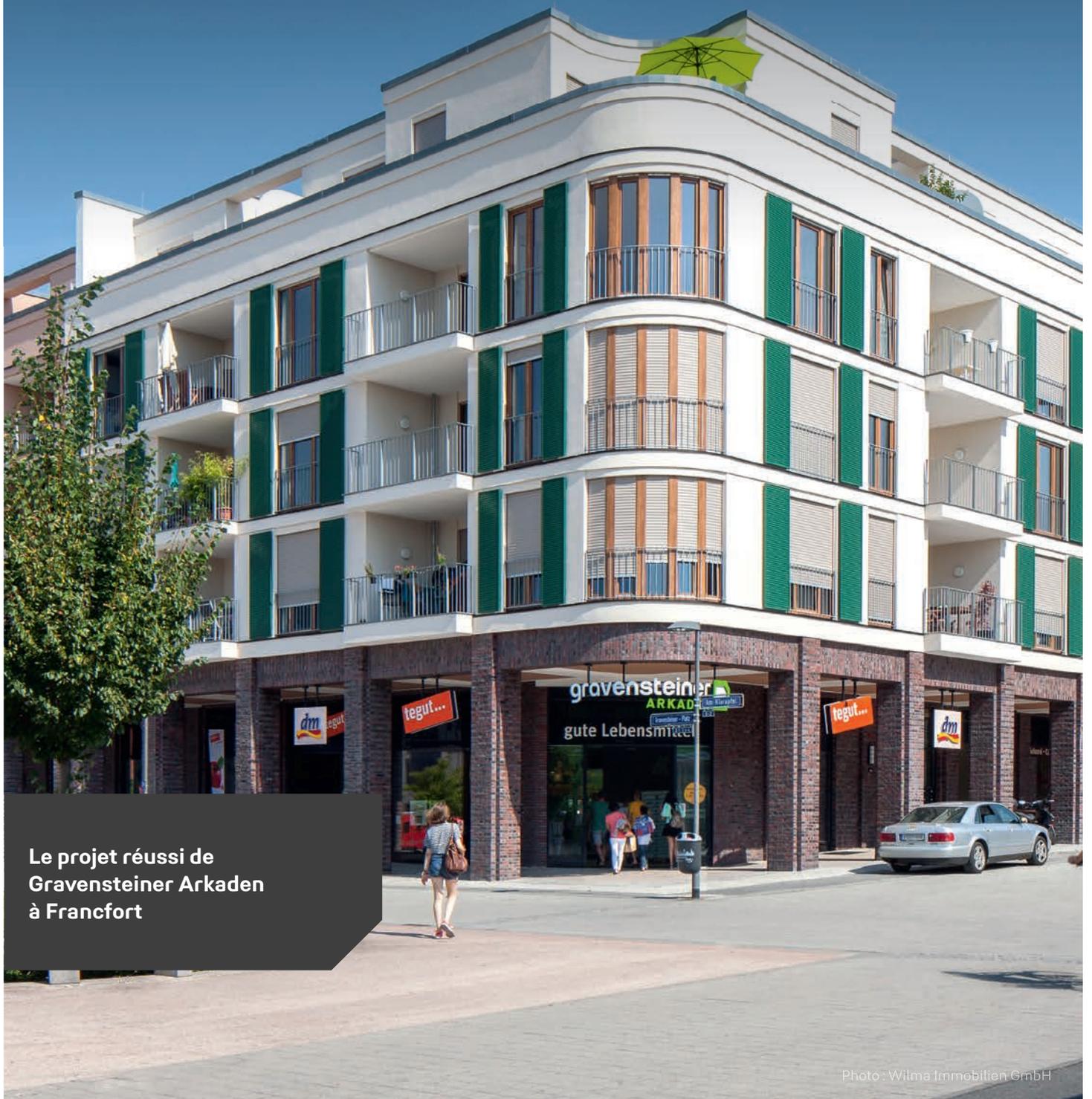


# DÉVELOPPEMENT DU QUARTIER

## GRAVENSTEINER ARKADEN À FRANCFORT



Le projet réussi de  
Gravensteiner Arkaden  
à Francfort

Photo: Wilma Immobilien GmbH



## Données du projet

- Superficie du terrain : 7289 m<sup>2</sup>
- Environ 33.883 m<sup>2</sup> de surface brute
- 133 logements dans 11 immeubles
- Surface allouée au commerce de détail : 5150 m<sup>2</sup>
- Surface habitable : 11 400 m<sup>2</sup>
- 50 millions d'euros investis

Partenaires du projet :



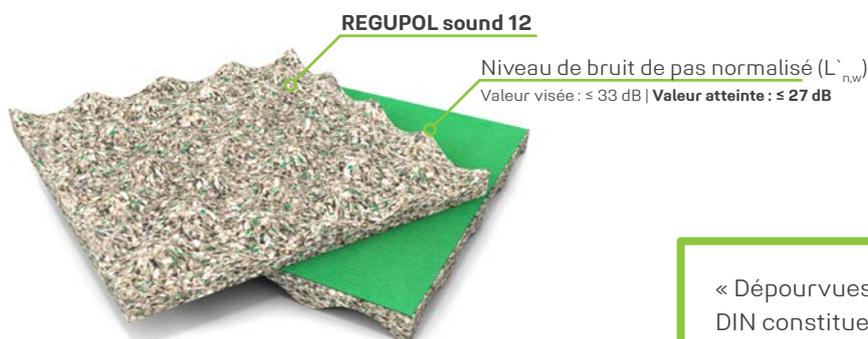
# CRÉATION D'UN ESPACE DE VIE

## AU CŒUR DU QUARTIER

L'attrait exercé par la région métropolitaine de Francfort reste élevé. La zone se caractérise ainsi par sa densité, sa cherté et sa croissance.

Sorti de terre sur une ancienne prairie verdoyante, le « Frankfurter Bogen » de Preungesheim offre un bon exemple de nouveau quartier agréable à vivre. L'objectif de cet aménagement urbain était de développer le centre de ce quartier pour en faire un pôle urbain.

Situées au cœur du quartier, les Gravensteiner Arkaden y ont nettement contribué. C'est dans ce cadre que les habitants de 133 logements, de nombreux commerces et une grande enseigne de magasin de proximité ont noué des relations de bon voisinage. Les espaces de loisirs et de détente créés permettent l'émergence d'une identité commune, renforçant ainsi la cohésion sociale au sein du quartier. Le développement du quartier dépendant d'une cohabitation sereine entre ses différents occupants, les sociétés ITA Ingenieurgesellschaft für Technische Akustik mbH et Wilma Immobilien GmbH n'ont pas voulu transiger en termes de qualité. Les projets de cette nature requièrent une attention toute particulière en ce qui concerne les exigences relatives aux isolations acoustiques. En tout, ce sont 3200 m<sup>2</sup> de revêtement **REGUPOL sound 12** qui ont été posés sur le plancher du supermarché pour atténuer les bruits de pas. Grâce à leur mise en œuvre réussie, les mesures de protection acoustique contribuent grandement au développement de relations de bon voisinage.



« Dépourvues de caractère juridique, les normes DIN constituent uniquement des règles techniques privées ayant valeur de recommandation. »

« Par conséquent, l'acquéreur ne se réfère généralement pas aux valeurs d'isolation acoustique indiquées dans la norme DIN 4109, mais il évalue plutôt l'isolation acoustique à l'aune des nuisances sonores auxquelles il est exposé. »

**Arrêt du Tribunal fédéral allemand du 14 juin 2007**



**REGUPOL Germany GmbH & Co. KG**

Am Hilgenacker 24  
57319 Bad Berleburg  
phone: +49 (0)2751 803-0  
info@regupol.de

**REGUPOL America LLC**

**REGUPOL Australia Pty. Ltd.**

**REGUPOL Acoustics Middle East FZE**

**REGUPOL Schweiz AG**

**REGUPOL Zebra Athletics LLC**

**BSW Shanghai CO. LTD.**

[www.regupol.com](http://www.regupol.com)

MITGLIED IM  
FÖRDERVEREIN BUNDESSTIFTUNG

**bauKULTUR**